



Direction Emploi Développement des
Compétences

Décision n° 2022-863

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien principal au pôle Erdre & Loire

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-514 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment son article 136, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Erdre & Loire, un emploi de technicien principal conseiller de prévention, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Maîtrisant la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que la méthode d'évaluation des risques professionnels et sous l'autorité de la responsable de la Cellule de gestion du Pôle Erdre & Loire, il élabore la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail dans le cadre des directives fixées par Nantes Métropole. Il propose des mesures préventives et/ou curatives à partir des constats du terrain, des accidents du travail ainsi que des recommandations du Service hygiène, sécurité & conditions de travail et du Service de Médecine préventive professionnelle. Il effectue des visites d'inspection, des audits et assure l'actualisation des documents réglementaires en matière d'hygiène et sécurité notamment du document unique. Il assure la préparation, l'animation et le suivi des décisions du groupe de travail C.H.S.C.T. du pôle. Il participe et anime des réunions, groupes d'étude ou de travail relatifs à la gestion des risques professionnels et des conditions de travail. Il assure la veille réglementaire et technique en matière de santé et sécurité au travail et participe au réseau HSCT. Il intervient auprès des agents pour les informer, les sensibiliser, et faire respecter les recommandations en hygiène et sécurité (organisation de campagnes de sensibilisation, de réunions d'information, création et diffusion de supports de communication, réalisation d'audits terrain, etc.)

Décide,

Article 1 : L'emploi de Conseiller en prévention des risques au pôle Erdre & Loire, est ouvert au recrutement contractuel,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220822-2022_863DEC-AU 1
Date de télétransmission : 26/08/2022
Date de réception préfecture : 26/08/2022

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal 2ème classe, à savoir au minimum / B 389 et au maximum / B 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **22 AOUT 2022**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée


Elisabeth LEFRANC

mis en ligne le :

26 AOUT 2022